

LA PERSÉVÉRANCE AU COLLÉGIAL DANS UN CONTEXTE D'HARMONISATION DES FORMATIONS PROFESSIONNELLE ET TECHNIQUE

Depuis plusieurs années, les faibles taux de recrutement et de diplomation dans plusieurs secteurs de la formation professionnelle et technique préoccupent tant le réseau de l'éducation que le milieu du travail. Pour tenter de remédier à cette situation, le ministère de l'Éducation lance, au milieu des années 90, le projet d'harmoniser les programmes offerts aux deux ordres d'enseignement afin de permettre aux diplômés de la formation professionnelle d'accéder plus facilement à la formation technique et, ainsi, d'augmenter le nombre d'inscrits et de diplômés à chacun des deux ordres.

► L'HARMONISATION DES FORMATIONS PROFESSIONNELLE ET TECHNIQUE

Pour actualiser ce projet, le MEQ encourage alors les centres de formation professionnelle et les cégeps à former des «consortium» qui puissent servir de cadre à l'élaboration de ce qui sera nommé «les programmes harmonisés». Dans le cadre de ces nouveaux programmes, les détenteurs d'un Diplôme de formation professionnelle (DEP), désirant entreprendre un DEC technique au collégial, se voient reconnaître un certain nombre de compétences acquises en formation professionnelle et ainsi réduire la durée de leur formation technique de façon significative. Cette mesure n'implique toutefois aucune modification aux critères d'admission des cégeps qui continuent d'exiger que les détenteurs d'un DEP aient complété leur Diplôme d'études secondaire (DES) pour être admis en formation technique. En 2000, la Direction générale de la formation professionnelle et technique dénombre 41 programmes théoriquement harmonisés mais, dans la réalité, le projet d'harmonisation interordres se révèle être un échec car très peu d'élèves issus de la formation professionnelle poursuivent leur formation au cégep dans un programme technique harmonisé (Ménard, 2002).

Étant persuadé que l'exigence du DES constitue une barrière importante à l'évolution du nombre d'élèves inscrits dans les programmes harmonisés, le ministre de l'Éducation annonce, en décembre 2000, son intention de modifier les règles d'admission au collégial. Il décide alors de permettre aux diplômés de 13 programmes de formation professionnelle de 1800 heures d'avoir accès aux programmes techniques correspondants sans avoir l'obligation de compléter leur dernière année de formation au secondaire, donc sans avoir obtenu leur DES¹. Face à cette proposition, le Conseil supérieur de l'éducation (2001) réagit de façon mitigée en émettant différentes réserves qui viennent remettre en question plusieurs composantes de ce projet. Il s'interroge tout d'abord sur la capacité du réseau collégial à recruter une clientèle suffisante pour les programmes techniques visés, peu de jeunes étant inscrits dans les programmes de formation professionnelle. Il craint aussi pour la réussite scolaire de cette clientèle au cégep car, en plus de ne pas avoir suivi les cours de français, mathématiques et anglais de niveau secondaire V, les élèves de la formation professionnelle affichent des résultats en français et en mathématiques de niveau secondaire IV qui sont inquiétants².

¹ Cette disposition simplifie le passage des jeunes du secteur professionnel au secteur technique car ils doivent avoir réussi leur secondaire IV pour être admis à ces treize programmes de formation professionnelle.

² La majorité des diplômés du DEP ont obtenu des résultats inférieurs à 70 % en français et en mathématiques.



LOUISE MÉNARD
Professeure au département
d'éducation et de pédagogie
UQAM



CHARLOTTE SEMBLAT
Étudiante au doctorat en
éducation
UQAM

Enfin, il est préoccupé par l'intégrité du curriculum collégial en regard de la formation générale car ce curriculum est censé prolonger et compléter celui du secondaire. En réaction à ces réserves, le ministre décide d'effectuer l'étude de l'application de cette disposition pour deux programmes techniques (*Techniques de génie mécanique* et *Techniques de l'informatique*) offerts dans trois cégeps (deux francophones et un anglophone) avant d'étendre à l'ensemble des treize programmes cette modification des règles de passage du secteur professionnel au secteur technique.

[...] les détenteurs d'un Diplôme de formation professionnelle (DEP), désirant entreprendre un DEC technique au collégial, se voient reconnaître un certain nombre de compétences acquises en formation professionnelle et ainsi réduire la durée de leur formation technique de façon significative.

L'harmonisation entre la formation professionnelle et la formation technique prend donc actuellement différentes formes, puisque les deux modalités (celle précédant la modification et celle l'incluant) ont conduit à la mise en place de deux parcours de formation distincts. En effet, même si ces modalités visent toutes deux la diminution de la durée des études techniques au collégial pour les détenteurs d'un DEP, le DES demeure un préalable à l'admission aux programmes techniques, alors que, dans la seconde, les détenteurs d'un DEP ont la possibilité d'entreprendre des études collégiales sans avoir complété la totalité de leur secondaire.

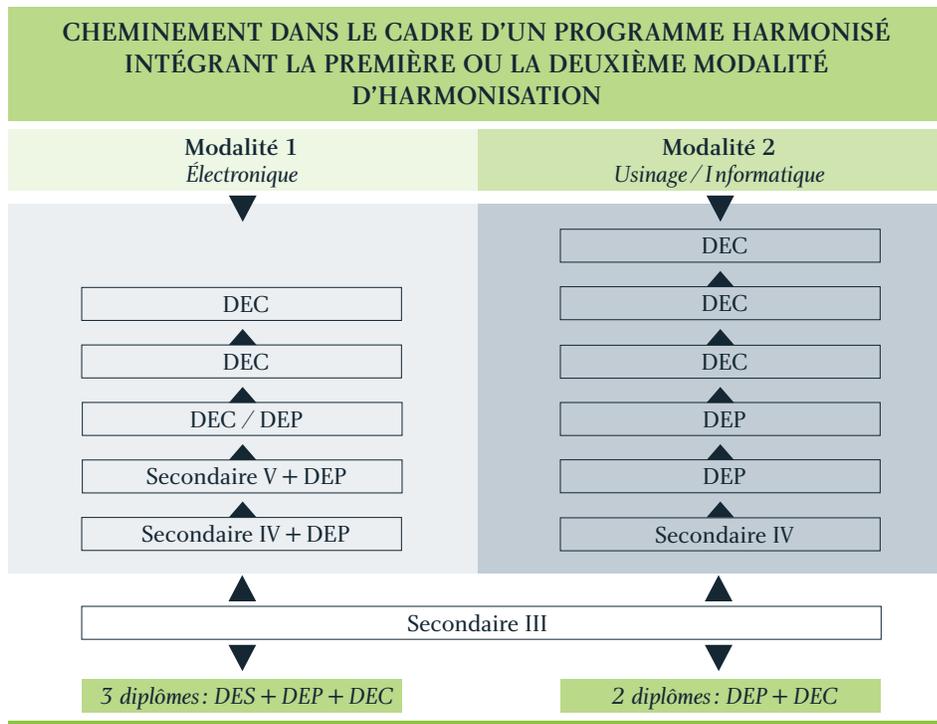


On peut donc se demander dans quelle mesure l'harmonisation interordres, sous ses deux formes, atteint les objectifs visés par le MEQ³. Ce questionnement est d'autant plus pertinent que plusieurs cégeps s'apprentent à offrir de nouveaux programmes techniques harmonisés. Pour y répondre, nous décrirons, dans le cadre du présent article, les deux modalités d'harmonisation existantes à travers deux types «d'arrangements» conclus entre centres de formation professionnelle et cégeps, chacun d'eux illustrant une application spécifique de l'une ou de l'autre modalité. Puis, nous présenterons le portrait d'élèves inscrits dans un DEC harmonisé, les motivations qui ont poussé ceux-ci à s'y inscrire et les résultats qu'ils obtiennent au collégial. Pour identifier à quels facteurs est liée la persévérance scolaire, nous examinerons qui sont les élèves qui ont abandonné leur programme ainsi que les raisons qui les ont poussés à prendre cette décision. Enfin, nous examinerons les déterminants qui semblent jouer de manière positive et négative sur la réussite et la persévérance de ces clientèles.

■ L'ARTICULATION DES DEUX MODALITÉS D'HARMONISATION ACTUELLES

Dans le cadre de notre recherche, nous avons étudié deux modalités d'harmonisation actuellement en vigueur en nous centrant, plus spécifiquement, sur un des programmes intégrant la première modalité (DEP en *Réparation d'appareils électroniques audiovisuels* et le DEC en *Technologies du génie électrique*) et sur les deux programmes choisis par le Ministère pour expérimenter la nouvelle modalité d'harmonisation (les programmes impliquant le DEP de *Techniques d'usinage* et le DEC de *Techniques de génie mécanique* et celui impliquant le DEP de *Soutien informatique* et le DEC de *Techniques de l'informatique*).

Le programme intégrant la première modalité d'harmonisation (en *Électronique*) est d'une durée de cinq ans et est accessible après la troisième année du secondaire. Dans ce cadre, les élèves suivent leur formation professionnelle en parallèle avec leur secondaire IV et V et, en deux ans et demi, ils ont alors complété deux diplômes: le Diplôme d'études secondaires (DES) et le Diplôme d'études professionnelles (DEP)⁴. Une fois ces diplômes obtenus, le cégep les admet pour y compléter, en deux ans et demi, un Diplôme d'études collégiales en formation technique (DEC technique). Cette modalité d'harmonisation est offerte en partenariat entre un seul centre de formation de la province et un cégep situé à Montréal. Le cégep concerné n'accepte donc au DEC technique harmonisé que les élèves sortant du centre de formation professionnelle partenaire.



Les deux programmes expérimentaux intégrant la deuxième modalité d'harmonisation permettent à des finissants du DEP de *Techniques d'usinage* et du DEP de *Soutien informatique*, d'une durée de 1800 heures, de devenir admissibles au DEC technique dans le même domaine que leur DEP sans avoir obligatoirement complété leur secondaire V. Ces élèves peuvent alors obtenir leur DEC technique en deux ans et demi.

Il est à noter qu'un seul des trois cégeps devant expérimenter la deuxième modalité d'harmonisation avait accueilli des élèves lors de notre recherche, soit le cégep francophone offrant le DEC de *Techniques de l'informatique*. Nous avons dû restreindre

³ Le rapport complet de cette recherche est disponible sur le site du FQRSC à partir de la référence suivante: MÉNARD, L., C. SEMBLAT, F. FITOUSSI et S. NOËL, *Analyse de deux modalités d'expérimentation de l'harmonisation des programmes de formation professionnelle et technique et de leurs effets sur la persévérance et la réussite scolaires des élèves*, Rapport de recherche FQRSC, Université du Québec à Montréal, 2005.

⁴ Il faut mentionner qu'il est rare que les élèves aient accès à cette double formation offerte en concomitance. Habituellement, ils doivent compléter leur formation l'une à la suite de l'autre.



notre étude au DEC en *Technologies du génie électrique*, intégrant la première modalité d'harmonisation, et à celui de *Techniques de l'informatique*.

■ MÉTHODOLOGIE

Pour chacun des deux programmes étudiés, deux cohortes d'élèves inscrits au DEC technique ont été interviewées⁵. Les élèves de la première cohorte ayant commencé le DEC à l'hiver 2003 ont été rencontrés une fois au terme de leur deuxième session alors que ceux de la seconde, ayant commencé leur DEC à l'hiver 2004, ont été interviewés deux fois : aux deux tiers de leur première et de leur deuxième sessions.

Rapport entre le nombre d'élèves interviewés et le nombre d'élèves inscrits aux programmes

Sessions	Électronique		Informatique	
	Cohorte 1	Cohorte 2	Cohorte 1	Cohorte 2
	2 ^e	1 ^{ère} 2 ^e	2 ^e	1 ^{ère} 2 ^e
Nb. d'élèves interviewés / Nb. d'élèves inscrits	8/10	7/8 4/5	14/21	13/18 8/12

Parallèlement à ces entrevues, nous avons contacté, par téléphone, ceux qui avaient mis un terme à leur formation. Nous avons ainsi rejoint, au cours de l'automne 2004 et de l'hiver 2005, 4 élèves d'*Électronique* et 10 élèves d'*Informatique* ayant fait partie des cohortes à l'étude.

Enfin, mentionnons que nous avons aussi interviewé 2 directrices adjointes, 2 aides pédagogiques individuels et 10 enseignants de formation générale et technique, tous impliqués dans l'un ou dans l'autre programme.

■ QUI SONT LES ÉLÈVES INSCRITS DANS UN DEC TECHNIQUE HARMONISÉ ?

Étant donné que les deux modalités d'harmonisation conduisent à la mise en place de parcours bien différents relativement à leur structuration, il n'est pas étonnant de retrouver des clientèles distinctes, à bien des égards, dans chacun des DEC techniques à l'étude.

En termes d'âge des deux clientèles, nous observons que le programme intégrant la première modalité d'harmonisation (*Électronique*) accueille des élèves qui ont tous moins de 20 ans, puisque ces derniers ont connu un parcours de formation sans interruption du secondaire au cégep. Quant aux cohortes inscrites au programme intégrant la seconde modalité d'harmonisation (*Informatique*), la première regroupe des étudiants dont l'âge varie de 18 à 50 ans, alors que la seconde est jeune et homogène (entre 18 et 22 ans).

Les parcours de formation des deux clientèles sont également différents. Dans le premier cas (*Électronique*), la structuration spécifique du programme fait en sorte

que tous les élèves rencontrés soient détenteurs à la fois du DES et du même DEP au moment de leur inscription au cégep. Dans le second cas (*Informatique*), la plupart des élèves rencontrés avaient complété leur DES (21/27 pour les deux cohortes) et plusieurs avaient même déjà suivi des études au cégep (12/27 pour les deux cohortes) ou à l'université (2/14 pour la première cohorte). Ces constats nous sont apparus surprenants puisque la deuxième modalité d'harmonisation a été créée justement pour permettre aux élèves, détenteurs d'un DEP, de s'inscrire au DEC technique harmonisé sans avoir l'obligation de compléter leur DES⁶.

Au-delà de certaines motivations similaires d'une clientèle à l'autre (intérêt pour le domaine, désir d'approfondir leurs connaissances, désir d'élargir leurs perspectives d'emploi), des distinctions apparaissent aussi en lien avec les raisons qui, à la base, ont poussé les uns et les autres à s'inscrire en formation professionnelle. En effet, dans le programme intégrant la première modalité d'harmonisation (*Électronique*), de nombreux élèves se sont engagés dans la formation professionnelle parce qu'ils avaient la possibilité de suivre cette formation en concomitance avec leurs deux dernières années de formation au secondaire et de compléter ensuite un DEC technique en deux ans et demi. Dans le programme intégrant la seconde modalité d'harmonisation (*Informatique*), d'autres raisons ont pesé dans la décision de s'inscrire en formation professionnelle.

Ainsi, plusieurs mentionnent s'être orientés vers le DEP après une expérience non concluante au cégep (12/27) ou parce

⁵ Notre guide d'entrevue a été développé à partir du modèle de Tinto (1993).

⁶ La prudence est toutefois de mise face à ces chiffres, car le fait qu'un grand nombre d'élèves aient complété leur secondaire ne signifie pas nécessairement que tous aient les préalables requis pour entrer dans le programme technique en question.



qu'ils ne pouvaient pas poursuivre leurs études au cégep (11/27), n'ayant pas les préalables nécessaires.

[...] deux principales motivations semblent avoir guidé leur décision : la volonté d'obtenir de meilleures chances et perspectives d'embauche et de décrocher de meilleures conditions de travail et le désir d'approfondir leurs connaissances.

► QUELLES SONT LES MOTIVATIONS DES ÉLÈVES À S'INSCRIRE AU DEC TECHNIQUE HARMONISÉ ?

Si le portrait des clientèles des deux modalités d'harmonisation révèle de nombreuses différences, nous constatons que la volonté des élèves de poursuivre leur formation au cégep a été animée par des raisons similaires. Ainsi, deux principales motivations semblent avoir guidé leur décision : la volonté d'obtenir de meilleures chances et perspectives d'embauche et de décrocher de meilleures conditions de travail ainsi que le désir d'approfondir leurs connaissances.

L'existence de l'harmonisation en soi semble cependant avoir joué un rôle différent dans la prise de cette décision pour chacune des clientèles. Nous notons que, dans le programme intégrant la première modalité, 13 des 15 élèves rencontrés envisageaient déjà de poursuivre leur formation au cégep avant de connaître l'existence de ce programme. C'est l'occasion de faire un DEP et un DES en concomitance et d'avoir ensuite directement accès à la formation technique qui a joué un rôle dans leur choix. Ces derniers avaient de l'intérêt pour l'électronique et souhaitaient ne pas passer tout leur secondaire assis sur les bancs d'école à écouter. Par ailleurs, ils avaient déjà choisi de poursuivre leurs

études au cégep dès leur inscription dans le programme harmonisé. Dans le programme intégrant la seconde modalité, l'existence de l'harmonisation semble avoir joué un autre rôle, puisque 10 des 27 élèves n'envisageaient pas de s'inscrire au cégep avant de connaître l'existence du programme.

► COMMENT LES ÉLÈVES CHEMINENT-ILS AU CÉGEP ?

En examinant les perceptions des élèves des deux programmes au cégep quant à leur cheminement scolaire, nous constatons que plusieurs d'entre eux disent se heurter à des difficultés lors de leur formation collégiale. Ainsi, dans le programme intégrant la première modalité d'harmonisation (*Électronique*), si les élèves de la première cohorte considèrent n'en avoir aucune en formation générale, la plupart d'entre eux disent en éprouver en formation technique (6/8). Quant aux élèves de la seconde cohorte, leurs difficultés ont été nombreuses, autant en formation générale (4/7 à la première session et 3/4 à la seconde) qu'en formation spécifique (6/7 à la première session et 2/4 à la seconde). Pour ce qui est du programme intégrant la seconde modalité d'harmonisation (*Informatique*), presque tous les élèves de la première cohorte notent avoir éprouvé des difficultés en formation générale (12/14), mais seuls quelques-uns en signalent en formation technique (4/14). Leurs pairs de la seconde cohorte disent avoir subi autant de difficultés en formation générale (7/13 à la première session et 6/8 à la seconde) qu'en formation technique (10/13 à la première session et 4/8 à la seconde).

Nous remarquons, par ailleurs, que ces perceptions concernant les difficultés ne permettent pas de prédire les échecs scolaires car certains élèves ont réussi à éviter les échecs, contrairement à d'autres qui en ont subi alors qu'ils disaient ne pas éprouver de difficulté particulière dans le suivi de leurs cours. Ainsi, dans le programme intégrant la première modalité d'harmonisation (*Électronique*), très peu d'élèves ont eu des échecs en formation technique lors de leur première session (2/8 de la première cohorte et aucun de la seconde). En formation générale, par contre, les échecs ont été plus nombreux (2/8 pour la première cohorte et 3/4 pour la seconde). Dans le programme intégrant la seconde modalité d'harmonisation (*Informatique*), les élèves de la première cohorte ont été plusieurs à essayer des échecs en formation spécifique (6/14) comme en formation générale (5/14). Par ailleurs, malgré le grand nombre d'élèves de la seconde cohorte qui ont éprouvé des difficultés, un seul d'entre eux a subi un échec en formation technique.

Enfin, en termes de taux de persévérance pour chacun des parcours, nous observons que, malgré les difficultés et les échecs, ceux-ci s'avèrent nettement au-dessus de ce que nous constatons normalement dans ces deux programmes techniques. En effet, après deux sessions, le taux de persévérance de la première cohorte s'élève à 83 % en *Électronique* et à 86 % en *Informatique* et celui de la seconde cohorte à 62,5 % en *Électronique* et à 67 % en *Informatique*.

► QUI SONT LES ÉLÈVES QUI ABANDONNENT LEUR DEC TECHNIQUE ?

Il ne semble pas que la formation acquise avant les études collégiales ait joué un rôle dans l'abandon des élèves. En effet, parmi les 10 élèves issus des deux cohortes d'*Informatique* qui ont abandonné leur DEC, 8 avaient complété leur secondaire avant leur inscription au DEP. Parmi eux, 3 étaient même déjà allés au cégep. Les 4 élèves



de la deuxième cohorte d'*Électronique* qui ont abandonné leur DEC poursuivaient tous leur formation au secondaire comme les autres élèves du programme.

Plusieurs de ces élèves disaient éprouver des difficultés dans certains cours (6/10) et avoir essuyé des échecs, que ce soit dans leurs cours de formation technique et/ou dans leurs cours de formation générale (5/10). En *Électronique*, si un seul élève dit avoir eu des difficultés, ils sont 3 à avoir subi un échec. Par ailleurs, ces élèves ont rarement demandé de l'aide. En effet, des 10 élèves qui étaient inscrits en *Informatique* et qui ont abandonné leur DEC, seulement 4 ont demandé de l'aide lors de leur passage au cégep. Si ces derniers affirment avoir trouvé l'aide nécessaire auprès de certaines personnes ou de certains services, notons que cette aide a eu peu d'effet sur leur réussite, puisque qu'un seul précise qu'elle lui a permis de surmonter ses difficultés. Des 4 élèves d'*Électronique* ayant abandonné leurs études, un seul mentionne être allé chercher de l'aide au centre d'aide en français, ce qui ne lui a toutefois pas permis de réussir son cours.

Nous observons aussi que, parmi toutes les raisons invoquées pour expliquer l'abandon de leurs études, deux d'entre elles sont plus souvent énoncées par les élèves d'*Informatique*. Plus précisément, 4 élèves expliquent qu'ils avaient l'impression d'apprendre peu ou pas du tout dans ce cadre, principalement en raison de la redondance avec de la matière déjà vue au DEP ou des approches pédagogiques mal adaptées de certains de leurs enseignants, alors que 2 élèves précisent qu'ils ont mis un terme à leur formation collégiale parce qu'ils avaient commencé à travailler. Pour les élèves d'*Électronique*, il est question soit du manque d'intérêt pour la discipline se soldant par la découverte d'autres centres d'intérêts ou d'une grande difficulté d'adaptation à la vie collégiale. Quant aux projets et aux occupations des élèves qui ont abandonné leur DEC, il est intéressant de noter que parmi les 10 élèves d'*Informatique* qui ont abandonné le programme technique harmonisé, 8 d'entre eux ont entrepris une nouvelle formation ou envisagent de le faire. En fait, seulement 2 élèves ont comme unique occupation et projet de travailler. Quant aux 4 élèves ayant abandonné le programme d'*Électronique*, chacun d'entre eux affirme qu'il va reprendre ses études à un moment donné soit en formation professionnelle, soit dans un autre programme technique.

► LES DÉTERMINANTS DE LA PERSÉVÉRANCE

Ici, deux aspects en lien avec la persévérance scolaire méritent d'être examinés. D'une part, il s'agit de regarder ce qui semble avoir eu un impact sur la décision des élèves du DEP à poursuivre leurs études en formation technique et, d'autre part, sur ce qui a amenés ceux-ci à persévérer en formation technique.

En termes d'impact positif, signalons que l'existence même du programme a joué un rôle important. La majorité des élèves de la première cohorte et la moitié de la seconde en *Informatique* n'envisageaient pas de poursuivre leurs études au cégep avant de connaître son existence. Dans ce sens, l'harmonisation joue donc le rôle qu'elle s'était donné, celui de favoriser le passage d'un ordre de formation à l'autre et d'encourager la poursuite des études techniques. En *Électronique*, par ailleurs, presque tous les élèves désiraient poursuivre leurs études au cégep avant de connaître l'existence du programme harmonisé. Pour eux, le passage par la formation professionnelle a représenté un choix de parcours différent pour atteindre leur objectif de départ.

Regardons maintenant les déterminants qui ont influencé la poursuite ou l'abandon des études techniques. D'entrée de jeu, il faut noter que les taux de persévérance scolaire sont relativement élevés chez les diplômés de formation professionnelle qui ont poursuivi leurs études dans un programme technique harmonisé.

En termes d'impact positif, signalons que l'existence même du programme a joué un rôle important.

Tout d'abord, nous observons que les caractéristiques des élèves au moment de leur entrée au cégep ne semblent pas avoir eu d'influence. Nous avons effectivement vu que l'âge des élèves qui abandonnent leur formation technique suit la même courbe que celle des élèves qui la poursuivent. Quant au cheminement scolaire antérieur des élèves des deux programmes techniques, il s'avère intéressant de s'arrêter sur celui des élèves en *Informatique* pour constater que, si l'une des particularités du programme est de rendre possible la poursuite au cégep avec un niveau secondaire IV, la plupart des élèves avaient dépassé cette exigence car ils avaient déjà complété leur DES (mais pas nécessairement le DES+) et, dans certains cas, avaient fréquenté le cégep. Plusieurs ont même précisé s'être orientés vers le DEP parce qu'ils n'avaient pas les préalables exigés pour s'inscrire au cégep ou suite à une expérience décevante au cégep. En *Électronique*, par contre, compte tenu de la structuration du programme, tous les élèves avaient le même niveau d'étude avant leur entrée dans la formation professionnelle. En comparant le cheminement scolaire de ceux qui ont persévéré avec celui de ceux qui ont abandonné leur formation, nous notons que ces derniers avaient, derrière eux, une formation équivalente à celle de leurs pairs persévérant dans leur DEC.



En *Informatique*, en effet, la plupart des élèves ayant mis un terme à leur DEC avaient complété leur secondaire et quelques-uns d'entre eux étaient aussi déjà allés au cégep. Donc, le fait d'avoir complété son secondaire ou d'être allé au cégep n'aide pas nécessairement les élèves dans leur parcours. En *Électronique*, les élèves ayant abandonné leur DEC avaient tous leur DES.

Leur passage au cégep ne leur a donc pas enlevé l'envie de poursuivre leurs études ni ne les a démotivés [...].

Enfin, en analysant les motifs d'inscription au cégep et le cheminement scolaire des élèves en formation technique, nous observons que les raisons d'entreprendre des études collégiales ont joué différemment sur la décision de poursuivre ou de mettre un terme au DEC chez les élèves des deux programmes étudiés. En effet, ces derniers se sont inscrits au DEC principalement pour les perspectives d'emploi que leur offrira la formation collégiale et par intérêt pour la discipline. Il est remarquable de constater que les élèves en *Informatique*, qui ont abandonné leur DEC, ne différaient pas des autres élèves en ce qui concerne les motifs pour lesquels ils ont entrepris leurs études au cégep. Par contre, 3 des 4 élèves de la deuxième cohorte en *Électronique* qui ont abandonné leur programme, disent avoir entrepris le DEC afin de profiter de l'occasion que leur offrait l'harmonisation interordres d'obtenir un DEC plus rapidement. Ils ne semblaient donc pas avoir de motivation profonde à poursuivre ce DEC.

En examinant le cheminement scolaire des élèves des deux programmes, nous notons que ceux qui ont mis un terme à leur DEC n'éprouvaient pas plus de difficultés et n'avaient pas subi plus d'échecs que les autres élèves. D'ailleurs, dans presque tous les cas, les raisons

principales de la décision d'abandonner le DEC n'ont pas de lien avec le fait d'avoir éprouvé des difficultés ou d'avoir subi des échecs. Les raisons expliquant les abandons dans les deux cheminements semblent donc se situer ailleurs, et l'examen de ces raisons nous pousse à venir interroger la structuration même de chacun de ces deux cheminements.

Pour le programme intégrant la première modalité d'harmonisation (*Électronique*), 3 élèves sur les 4 qui ont abandonné leur DEC expliquent en effet leur décision par le fait qu'ils se sont rendus compte, dans le cadre de leur formation collégiale, qu'ils manquaient d'intérêt pour l'électronique. Il est donc important, face à ces constats, de s'interroger sur la structuration du programme intégrant la première modalité d'harmonisation qui pousse les élèves à choisir leur cheminement au cégep, et plus précisément leur discipline, dès leur secondaire III. Dans le programme intégrant la seconde modalité d'harmonisation (*Informatique*), 4 élèves sur les 10 ayant mis un terme à leur DEC expliquent leur décision par le fait qu'ils avaient l'impression d'apprendre peu ou pas du tout dans le cadre de leur formation collégiale qui reprenait, en grande partie, le contenu abordé au DEP. L'apparent manque d'harmonisation à certains égards entre la formation professionnelle et la formation technique au collégial semble donc être ce qui a fait la différence pour des élèves ayant décidé de mettre un terme à leur DEC.

Ces constats, qui jettent un éclairage sur les principales raisons expliquant la non-persévérance dans les programmes harmonisés, doivent par ailleurs être mis en lien avec les projets des élèves qui quittent le programme pour mieux en comprendre la portée. Rappelons que la plupart de ces derniers ont entrepris une nouvelle formation ou envisagent de le faire. Leur passage au cégep ne leur a donc pas enlevé l'envie de poursuivre leurs études ni ne les a démotivés, mais il leur a permis de s'apercevoir qu'ils étaient inscrits dans un programme qui, pour les raisons décrites précédemment, ne leur convenait pas. Ce que cette étude a mis en perspective présente un grand intérêt pour la poursuite de la réflexion sur le sujet. ◆

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION, *Pour un passage réussi de la formation professionnelle à la formation technique*, Avis au ministre de l'Éducation, Québec, 2001.

MÉNARD, L., «Étude de trois expériences d'harmonisation de la formation professionnelle et technique au Québec», *Les Actes de l'International Conference on Technical and Vocational Education and Training UNEVOC*, Winnipeg, 2002.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DU QUÉBEC, Direction générale de la formation professionnelle et technique, *Harmonisation des programmes d'études professionnelles et techniques*, Québec, Gouvernement du Québec, 2000.

TINTO, V., *Leaving College Rethinking the Causes and Cures of Student Attrition* (2^e éd.), Chicago, The Chicago University Press, 1993.

Titulaire d'un Ph. D. en psychopédagogie de l'Université de Montréal, Louise MÉNARD a œuvré longtemps au collégial. Professeure depuis sept ans au département d'éducation et pédagogie de l'Université du Québec à Montréal, elle s'intéresse aux différentes facettes de la supervision des stages, à la pédagogie à l'enseignement supérieur, et aux défis que pose l'harmonisation des programmes au post secondaire.
menard.louise@uqam.ca

Charlotte SEMBLAT, diplômée en sociologie, étudie au doctorat en pédagogie universitaire à l'Université du Québec à Montréal. Assistante et professionnelle de recherche depuis six ans, ses préoccupations de recherche portent sur la motivation scolaire et la persévérance au post secondaire.
semblat.charlotte@uqam.ca